



**MONTREAL**  
 2700, rue Rachel est  
 Montréal (Québec), H2H 1S7  
 (514) 954-1131 Télécopieur: (514) 954-0004

**MONTMAGNY**  
 350, rue des Entrepreneurs  
 Montmagny, Québec, Canada G5V 4T1  
 (418) 246-5666 Télécopieur: (418) 241-1768

**CÉGEP DU VIEUX-MONTREAL (AGENDAS)**  
 255 RUE ONTARIO EST  
 MONTREAL, QC  
 H2X1X6

**DATE**  
**2016-04-15**

**SOUSSION**  
**231724**

TEL.:514-982-3437 FAX:

À l'attention de: **MARYANE DAIGLE**

*Il nous fait plaisir de vous soumettre nos prix et conditions concernant le travail suivant selon vos spécifications.*

**TITRE** L'AGECVM AGENDA 2016-2017

**FORMAT FINI:** 5.25 X 8.25  
**NOMBRE DE PAGES:** 192  
**ENCRE (IMPR. DES PAGES):** 1(NOIR) / 1(NOIR), AVEC MARGES PERDUES  
**PHOTOS OU TRAMES:** NON  
**PAPIER INTERIEUR:** 100M HUSKY OPAQUE OFFSET LISSE BLANC (FSC-MIX40)  
**COUVERTURE IMPRESSION :** 4(PROCESS) / 4(PROCESS)  
**COUVERTURE FINITION :** LAMINATION GLOSS RECTO/VERSO  
**MATERIEL:** FSC 12PTS C2C  
**RELIURE:** SPIRALE (BLANC/NOIR/CLAIR) COINS DETACHABLES  
**MATERIEL INTERIEUR DU CLIENT:** FICHIERS INFO.(ÉPREUVE PAPIER)  
**MATERIEL COUVERTURE DU CLIENT:** FICHIERS INFO.+ÉPREUVE EPSON  
**FICHIER E-PUB:** NON-INCLUS  
**SURPLUS ET DÉFICITS DE FABRICATION** TOLÉRANCE DE 8%  
**AUTRE:**  
**QTE:** 7000  
**PAGES:** 192  
  
**UNITÉ:** 1.6700\$  
**TOTAL:** 11,690.00\$  
**ADD.:** 1.5030\$  
**ÉPINE:**  
**POIDS:** 3941 LBS  
**LIVRAISON:** MONTREAL, 1 DESTINATION (SANS MANUTENTION SPÉCIALE)  
**TERMES:** PAIEMENT COMPLET À LA COMMANDE OU SUJET À ACCEPTATION DU DÉP. DE CRÉDIT  
**NOTES:**

Taxes en sus (si applicable). Prix en CAD. Les termes et conditions énoncés sur notre site web ([www.marquislivre.com/termes-conditions](http://www.marquislivre.com/termes-conditions)) font partie intégrante de la présente proposition. Dû aux fluctuations du coût des matières premières, le prix de cette soumission est valide pour 30 jours et si le client accepte que le travail soit complété dans les 60 jours suivant la date de soumission. Chaque commande liée à cette proposition est sujette à l'approbation du crédit.

**Nous vous remercions et espérons vous servir prochainement.**

STEPHANE CASIMIRO  
 REPRÉSENTANT

*La présente est pour vous confirmer notre commande. De plus, je déclare connaître les clauses et conditions relatives à la soumission et je les accepte sans aucune réserve.*

Date: \_\_\_\_\_

Adresse(s) de livraison: \_\_\_\_\_

Quantité: \_\_\_\_\_ Prix: \_\_\_\_\_

**S.V.P. NOUS RETOURNER UNE COPIE SIGNÉE DE LA PRÉSENTE AVEC VOTRE MATÉRIEL**



## CONDITIONS DE LA SOUMISSION

### 1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

La soumission, dûment acceptée et contresignée par le client, doit être reçue par Payette & Simms dans les vingt (20) jours de la date de la soumission. Passé ce délai, Payette & Simms pourra réviser les prix soumis ou refuser d'exécuter le travail, à sa seule discrétion.

### 2. CREDIT DU CLIENT

L'exécution de cette soumission est sujette à l'approbation du crédit du client par le service de la comptabilité de Payette & Simms.

### 3. TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE

Tout travail qui n'est pas spécifiquement décrit dans cette soumission n'est pas compris dans le prix de la soumission. Le client s'engage à payer le travail supplémentaire réalisé par Payette & Simms, au prix courant de Payette & Simms, sur réception de la facture de Payette & Simms.

### 4. CHANGEMENTS

Le client reconnaît que les soumissions ont été préparées selon les spécifications ou devis qu'il a fournis. Dans le cas où il y a erreur dans ses spécifications ou devis ou si le client apporte des changements ou modifications à ses spécifications ou devis, le client accepte de payer les frais additionnels que comporte tout travail repris, modifié ou additionnel effectué par Payette & Simms. Dans le cas où les spécifications ou éléments fournis par le client sont imprécis ou manquants et que le client ne peut être rejoint en temps, alors que le travail est en cours, Payette & Simms pourra y suppléer au meilleur de sa connaissance, sans que le client puisse le lui reprocher et faire valoir quelque droit ou recours contre Payette & Simms.

### 5. PROPRIETE

Les ébauches, copies, maquettes dessins, photographies, vignettes, plaques, gravures, caractères, etc..., de même que le matériel acheté ou fabriqué par Payette & Simms et tous les travaux préparatoires créés ou fournis par Payette & Simms demeurent sa propriété exclusive à moins d'entente écrite à l'effet contraire.

### 6. FILMS FINAUX

Lorsque le client fournit des films finaux, Payette & Simms ne peut être tenu responsable des manquements ou défauts de la qualité du travail liés à la qualité des films finaux.

### 7. EPREUVES

Payette & Simms soumettra une épreuve au client avec une copie originale. Les corrections, s'il y en a, devront être faites par le client sur ces épreuves et retournées à Payette & Simms avec un bon à tirer avec corrections, signé par le client. Le client tient Payette & Simms de toute responsabilité dans le cas où le travail est exécuté selon l'épreuve qu'il a approuvée. Le client devra retourner l'épreuve qu'il a approuvée à Payette & Simms dans les dix (10) jours de la date de l'épreuve, à défaut de quoi, Payette & Simms pourra refuser d'exécuter le travail ou exiger un montant supplémentaire sur le prix convenu. Si une épreuve révisée est nécessaire, le client doit en faire une demande spécifique au moment où il retourne les premières épreuves à Payette & Simms.

### 8. ÉPREUVES EN COULEURS

A cause de la différence existant dans l'équipement et dans les conditions de travail entre les épreuves en couleurs et l'ouvrage accompli à la salle des presses, le client convient d'accepter la livraison du produit fini, même s'il existe une variation de couleurs raisonnables entre les épreuves en couleurs et l'ouvrage complété.

### 9. ÉPREUVES SOUS PRESSE

Le prix soumis vise une impression continue et interrompue. Le client convient de payer les frais additionnels découlant de l'immobilisation des presses, du ralentissement du travail ou d'une perte de temps en raison de son fait, y compris en raison de son retard à fournir le bon à tirer.

### 10. PAPIER FOURNI

Le papier fourni par le client doit être convenablement emballé, exempt de poussière, corps étrangers, feuilles déchirées, mauvais adhésifs, etc. et doit également s'avérer d'une qualité convenant à l'impression. Le client convient de payer à Payette & Simms les frais additionnels pour tout retard ou défaut dans la production découlant d'un mauvais emballage ou d'une qualité de papier insuffisante. Le client convient également de payer des frais de manutention et de conservation du papier qu'il a fourni.

### 11. QUANTITES LIVREES

En raison des fluctuations dans la fabrication, le client accepte une variation de plus ou moins dix pour cent (10%) sur la quantité livrée par Payette & Simms et accepte que des ajustements sur le prix soient effectués en conséquence.

### 12. PROPRIÉTÉ DU CLIENT

Le matériel que le client confie à Payette & Simms et qui n'appartient pas à Payette & Simms demeure sa propriété, le client assumant les risques de perte ou de dommage par le feu, le vol ou autre accident.

### 13. LIVRAISON

À moins qu'il en soit autrement spécifié, le prix soumis ne comprend qu'une seule expédition faite "à l'atelier (Incoterms)". La livraison sera continue et ininterrompue, à moins qu'il en soit autrement convenu. Le client supporte tous les frais et tous les risques de perte ou de dommage à partir du moment où la marchandise est mise à sa disposition.

### 14. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être faite dans les cinq (5) jours qui suivent la réception de la marchandise par le client. À défaut, le client est présumé l'avoir reçue en bonne condition de livraison et reconnaît que la marchandise ainsi reçue est conforme aux spécifications de la soumission. Passé ce délai, le client reconnaît qu'il n'a aucune réclamation que ce soit contre Payette & Simms relativement à la marchandise ainsi livrée.

### 15. FACTURES INTERIMAIRES

Lorsque les travaux prévus par la soumission exigent plus d'un mois de travail, Payette & Simms peut soumettre des factures intérimaires qui tiennent compte du travail jusqu'alors effectué et le client s'engage à les acquitter sur réception.

### 16. CONDITIONS DE PAIEMENT

Net trente (30) jours, à moins d'entente écrite à l'effet contraire. Des intérêts au taux de dix-huit pour cent (18%) l'an, calculés mensuellement, seront chargés sur les comptes en souffrance. Les taxes applicables sont en sus du prix soumis et facturées au client, à moins que le client ne fournisse par écrit une attestation d'exemption.

### 17. RESERVES

Cette soumission a été calculée en utilisant les prix des matériaux et de la main-d'oeuvre actuellement en vigueur. Le client accepte que Payette & Simms révisé le prix de cette soumission pour tenir compte de l'évolution des prix du marché, tant à l'égard des matériaux que de la main-d'oeuvre, au moment de l'exécution du travail.

### 18. EXÉCUTION DES TRAVAUX

Payette & Simms pourra faire exécuter les travaux visés par cette soumission par toute autre personne, en tout ou en partie, à moins d'une entente spécifique à l'effet contraire avec le client.

### 19. RESPONSABILITE

Le client assume la responsabilité du contenu des textes, imprimés, illustrations, photographies, ou autre matériel confié à Payette & Simms dans le cadre de ce contrat. Il s'oblige, en cas de poursuite contre Payette & Simms, à prendre son fait et cause et à la tenir indemne. Le client paie à Payette & Simms tout dommage, perte, coût ou frais subis par Payette & Simms en raison du contenu du matériel remis. Le client s'engage à remettre à Payette & Simms les documents de quittance, mainlevée ou déclaration de règlement hors cour de ces poursuites. Payette & Simms pourra, à sa seule discrétion, cesser ou suspendre le travail visé par cette soumission, tant que le client ne lui a pas fourni une garantie suffisante afin de la tenir indemne.

### 20. RESERVE DE PROPRIETE

Le travail réalisé en vertu de ce contrat demeure la propriété de Payette & Simms, tant et aussi longtemps que le client n'aura pas entièrement payé les montants payables en vertu de ce contrat et nonobstant le fait que le travail soit livré ou non livré au client.

Payette & Simms pourra disposer de ce travail comme elle l'entend ou procéder à de nouvelles impressions aux fins de vendre le travail réalisé à des tiers et en conserver le produit, jusqu'à concurrence des montants dus.

Le client accorde à cette fin expressément à Payette & Simms cession de tous les droits qu'il détient à titre de titulaire du droit d'auteur dans l'oeuvre faisant l'objet de ce travail, y compris les droits sur le titre de l'oeuvre.

### 21. CONTRAT

Les spécifications et les termes de la soumission apparaissant au recto de ce document font intégralement partie de la soumission. Une fois les conditions d'acceptation rencontrées, le verso et le recto de ce document constituent le contrat entre les parties. Le client reconnaît que sa signature, soit au bas du recto ou du verso, est suffisante pour le lier.

### 22. NULLITE DE CERTAINES DISPOSITIONS

Toutes les clauses de ce contrat sont distinctes. Dans l'éventualité où une clause serait déclarée illégale ou invalide, pour quelque motif que ce soit, cette illégalité ou invalidité n'affectera pas la validité des autres clauses.

### 23. APPELLATIONS

Le mot "Payette & Simms" signifie Imprimerie Payette & Simms Incorporée et le mot "client" s'entend de la personne, de la société ou de la corporation qui entend faire exécuter le travail par Payette & Simms et qui a signé cette soumission.

### 24. LOI APPLICABLE

La présente soumission est interprétée et régie conformément aux lois de la Province de Québec.

### 25. TRIBUNAL COMPÉTENT

Les parties, aux fins du présent contrat, élisent domicile à St-Lambert, district de Longueuil, et reconnaissent devoir intenter les procédures l'une contre l'autre devant le tribunal compétent du district de Longueuil: Payette & Simms pourra, à sa seule discrétion, procéder devant un tribunal compétent autre.

# CONFIRMATION DE PRIX

Date : 2016/04/27  
Devis : D039886-1-1



**IMPART LITHO**  
IMPRIMEUR

**A.G.E. CEGEP DU VIEUX-MTL (AGECVM)**  
255 ONTARIO EST, LOCAL A3.85  
MONTREAL  
QC, CANADA H2X 1X6  
**Tél. : (514)521-6445 Téléc. : (514)982-6107**  
agecvm@hotmail.com

383 Boul. Bonaventure  
Victoriaville, QC, G6T 1V5  
Tél. : (819)758-0667  
Téléc. : (819)752-3069

A/S : **Kathryn Baillargeon**

Il nous fait plaisir de vous soumettre nos prix pour le travail décrit ci-dessous aux conditions mentionnées.

- Votre demande :** Agenda 2015-2016 - 192 pages
- Format :** Ouvert: 10.5 x 8.25 fini: 5.25 x 8.25
- Papier :** 192 pages intérieures : ENVIRO 100 - BASE 100M (100% recyclé postconsommation) - FSC  
Couvert : Tango Advantage C2C .012 blanc - FSC
- Impression :** Intérieur: 192 pages imprimées noir avec fond perdu  
Couvert: 4 pages imprimées 4 couleurs process recto, noir verso avec fond perdu  
+ Laminage lustré recto et verso
- Finition :** Pages intérieures avec coin perforé  
reliure spirale plastique (coul. standard)
- Matériel fourni par le client :** Support informatique compatible avec nos logiciels (aucune correction à faire).
- Matériel fourni par l'imprimeur :** Épreuve couleur
- Emballage :** En boîtes sur palette
- Livraison :** 1 livraison à Montréal
- Notes :** \* Tolérance : + / - 2% de la quantité commandée à 70% du coût au mille  
\* Livraison : Déchargement manuel et utilisation d'un "tailgate" en sus.  
\* Vérifier avec nous la disponibilité du papier pour confirmer votre date de livraison.

Quantité	Prix / 1 000	Total
7 000	1 677.7143\$	<b>11 744.00\$</b>

Cette soumission est calculée avec les prix en vigueur sous réserve de tout changement du coût des matières premières et est sujette à modifications jusqu'à réception du matériel à produire. Les taxes sont en sus si elles sont applicables.

Je reconnais avoir lu et compris les termes et conditions de la présente soumission. J'accepte la présente soumission constituant ainsi le contrat d'impression, avec les termes et conditions stipulés à l'ouverture de crédit, le cas échéant.

Estimatrice : Sylvie Gosselin - poste 222 - s.gosselin@impartlitho.com

No commande : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Karen Boutin**

Nom : \_\_\_\_\_

Représentante - Poste 219  
k.boutin@impartlitho.com

Signature : \_\_\_\_\_

## CONFIRMATION DE PRIX

**Cegep du Vieux Montréal**

**Kathryn Baillargeon**

**255 rue Ontario est**

**Montréal (Québec)**

Tel: **1-514-982-0496**

Fax: **1-514**

[agecvm@hotmail.com](mailto:agecvm@hotmail.com)

**Date**

14-04-2016

**Soumission**

107793

Description	<b>Agenda 2016-2017</b>	
Format ouvert	<b>10 1/2 x 8 1/4</b>	
Format fini	<b>5 1/4 x 8 1/4</b>	
	<b>192 pages plus couverture</b>	
	<b><u>Intérieur</u></b> CTP métal	<b><u>Couverture</u></b> CTP métal
Matériel fourni	<b>Fichiers compatibles</b>	<b>Fichiers compatibles</b>
Papier	<b>Enviro 100 - 100M 100% recyclé</b>	<b>Tango 12 pts c2c</b>
Impression recto	<b>Noir bleed</b>	<b>4 couleurs process avec lamination</b>
Impression verso	<b>Noir bleed</b>	<b>Noir avec lamination</b>
Reliure - Finition	<b>Reliure spirale plastique, couleur: noir ou blanc + coins perforés couvert laminé gloss recto verso</b>	
Emballage	<b>En vrac en boites</b>	

**Épreuves demandées:** Laser couleur postscript Date:

<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX</b> (+ taxes applicables)
<b>Qté 7 000 :</b>	<b>\$12 534.00 le tout</b>

Date reçue

Livraison finale

+/- 5% de la quantité accepté

Livraison **Montréal**

Conditions de paiement:

**Veillez nous retourner cette copie dûment signée pour la mise en marche de votre commande.**

Accepté par \_\_\_\_\_ No commande \_\_\_\_\_

Par: **André Lavigne**  
[andrel@iheon.com](mailto:andrel@iheon.com)

